

Contrat de Relance et de Transition Ecologique



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En collaboration avec



Et en partenariat avec

Sarthe
Le Département



Région
PAYS DE LA LOIRE

Communauté de communes



Ballon-Saint Mars • Courcebœufs • Joué-l'Abbé • La Bazoge
La Guierche • Montbizot • Neuville-sur-Sarthe
Saint-Jean-d'Assé • Saint-Pavace • Sainte-Jamme-sur-Sarthe
Souillé • Souigné-sous-Ballon • Teillé



édito par David Chollet

Président de la Communauté de communes
Maire de Souigné-sous-Ballon

Notre Communauté de communes a signé le 6 décembre 2021, avec l'État, le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Ce contrat est la traduction de notre ambition communautaire. Ensemble, avec les 13 communes, nous allons poursuivre via ce contrat le développement de Maine Cœur de Sarthe.

Le projet de territoire que nous portons est ambitieux. Il s'appuie sur de forts enjeux liés à des objectifs de transitions écologique, démographique, numérique et économique. Faire ensemble, c'est aussi pouvoir compter sur la dynamique de chacune des communes, sur le rôle prépondérant de nos mairies en proximité des habitants, sur les équipes d'agents communautaires et communaux, sur vos élus qui connaissent bien le territoire.

Ce projet, c'est ensemble que nous le porterons, avec vous, habitants de Maine Cœur de Sarthe.

Sommaire

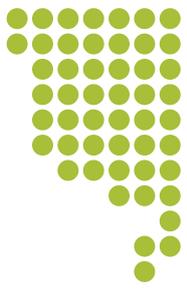
- Diagnostic territorial **03**
- Cadre de vie · habitat & urbanisme **17**
- Mobilité et accès aux services **20**
- Compétitivité et attractivité du territoire **21**
- Transition écologique **22**
- Solidarité territoriale **23**



ZA Les Petites Forges • 918, rue des Petites Forges
72380 Joué-l'Abbé
Téléphone : **02 43 27 37 20**
Mail : contact@mainecoeurdesarthe.fr

Horaires d'ouverture
Lundi au Mercredi 9 h - 12 h / 14 h - 17 h
Vendredi 9 h - 12 h / 14 h - 16 h

www.mainecoeurdesarthe.fr



Diagnostic territorial Maine Coeur de Sarthe par le Pays du Mans



Occupation du sol

Sur notre territoire Maine Cœur de Sarthe, entre 2013 et 2016, 17.5 hectares ont été artificialisés, dont 9.6 ha pour la **construction d'ensembles bâtis principalement destinés à l'habitat**. Les 7.5 ha restants résultent pour l'essentiel à de **l'aménagement des voiries et autres équipements non bâtis des communes**.

**Superficie du territoire
communautaire**

**187 km²
soit
18700 ha**



Tendances démographiques

La croissance de la population sur les 13 communes est **légère mais constante**. Elle s'explique principalement par un taux de naissance et d'immigration supérieur à celui des départs observés.

Ainsi, nous comptons au 1er janvier 2022, **21 755 habitants** sur le territoire communautaire. La croissance démographique du territoire s'accompagne malgré tout d'un **vieillissement de la population** et d'une diminution du nombre de personnes au sein des ménages. En 2017, pour cette raison, 37.5% des habitants de 75 ans et plus vivaient seuls.

DÉMOGRAPHIE DU TERRITOIRE



Croissance de la population légère mais constante



Taux de naissance et d'immigration supérieur aux départs observés

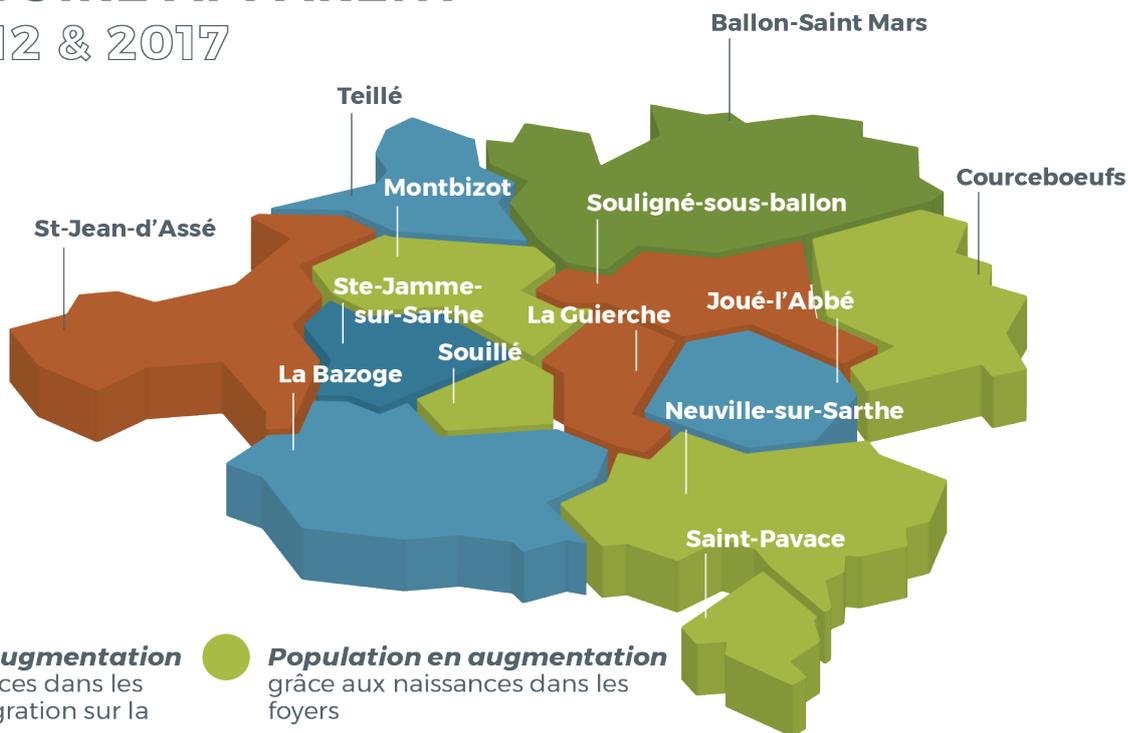


21 755 habitants au 1er janvier 2022



Trois centralités sur le territoire La Bazoge / Ballon Saint-Mars / Ste-Jamme-sur-Sarthe

TYPOLOGIE DES SOLDES NATUREL ET MIGRATOIRE APPARENT ENTRE 2012 & 2017



Population en augmentation grâce aux naissances dans les foyers et à l'immigration sur la commune

Population en augmentation grâce aux naissances dans les foyers

Population en augmentation grâce à l'immigration sur la commune

Population en diminution, liée à l'émigration hors de la commune

Population en diminution, liée au nombre de décès et à l'émigration hors de la commune



Part des personnes de 75 ans et plus vivant seul en 2017 (%)

Ballon-Saint Mars	46,5%
Courcebœufs	42,9%
Joué-l'Abbé	7,1%
La Bazoge	39,3%
La Guierche	36,1%
Montbizot	61,1%
Neuville-sur-Sarthe	44,7%
Saint-Jean-d'Assé	50%
Saint-Pavace	22,1%
Sainte-Jamme-sur-Sarthe	37%
Souillé	17,9%
Souligné-sous-Ballon	18,5%
Teillé	44,4%
Maine Cœur de Sarthe	37,5%

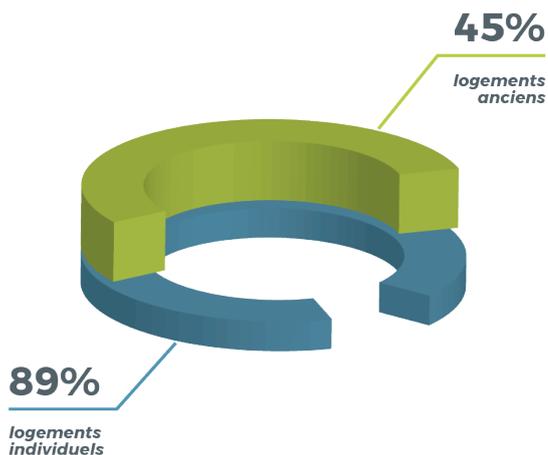
Accès au logement



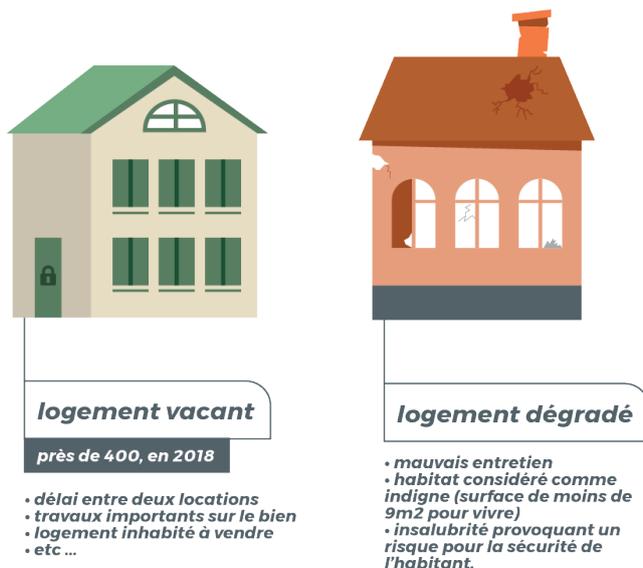
Sur l'ensemble du territoire communautaire, **le parc immobilier est constitué à 45% de logements anciens**, c'est-à-dire construits avant 1974, date d'entrée en vigueur de la première réglementation thermique sur l'habitat. En parallèle, **le type d'habitat s'articule en grande partie autour du logement individuel**, constituant 89% du parc total.

Notons également que ce parc immobilier est **touché par la vacance**. En 2018, nous recensons près de 400 logements non occupés sur le territoire communautaire, soit un taux de 5%. Toutefois, cette donnée est à relativiser aujourd'hui, en lien avec la pandémie de Covid-19. De nombreux logements vacants ayant trouvé preneur suite aux périodes de confinement.

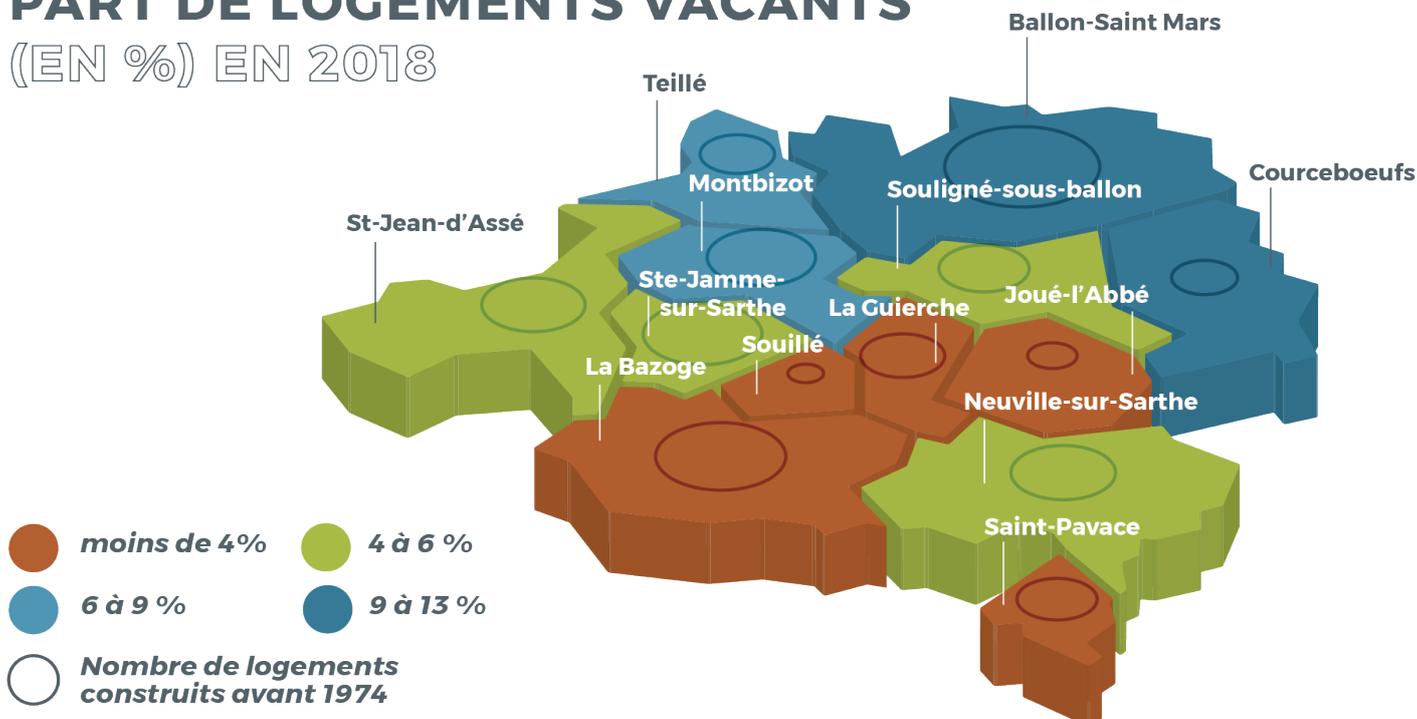
LOGEMENTS ANCIENS

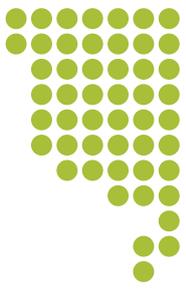


LOGEMENTS VACANTS & LOGEMENTS DÉGRADÉS



PART DE LOGEMENTS VACANTS (EN %) EN 2018





Accès aux commerces

Le territoire est pourvu d'au moins un commerce de proximité sur toutes les communes. Seule exception pour Teillé qui ne dispose que d'un dépôt de pain.

Trois centralités se démarquent par leur nombre de commerces sur leur territoire, à savoir Ballon-Saint Mars, La Bazoge et Sainte-Jamme-sur-Sarthe.



Commerces à Neuville-sur-Sarthe

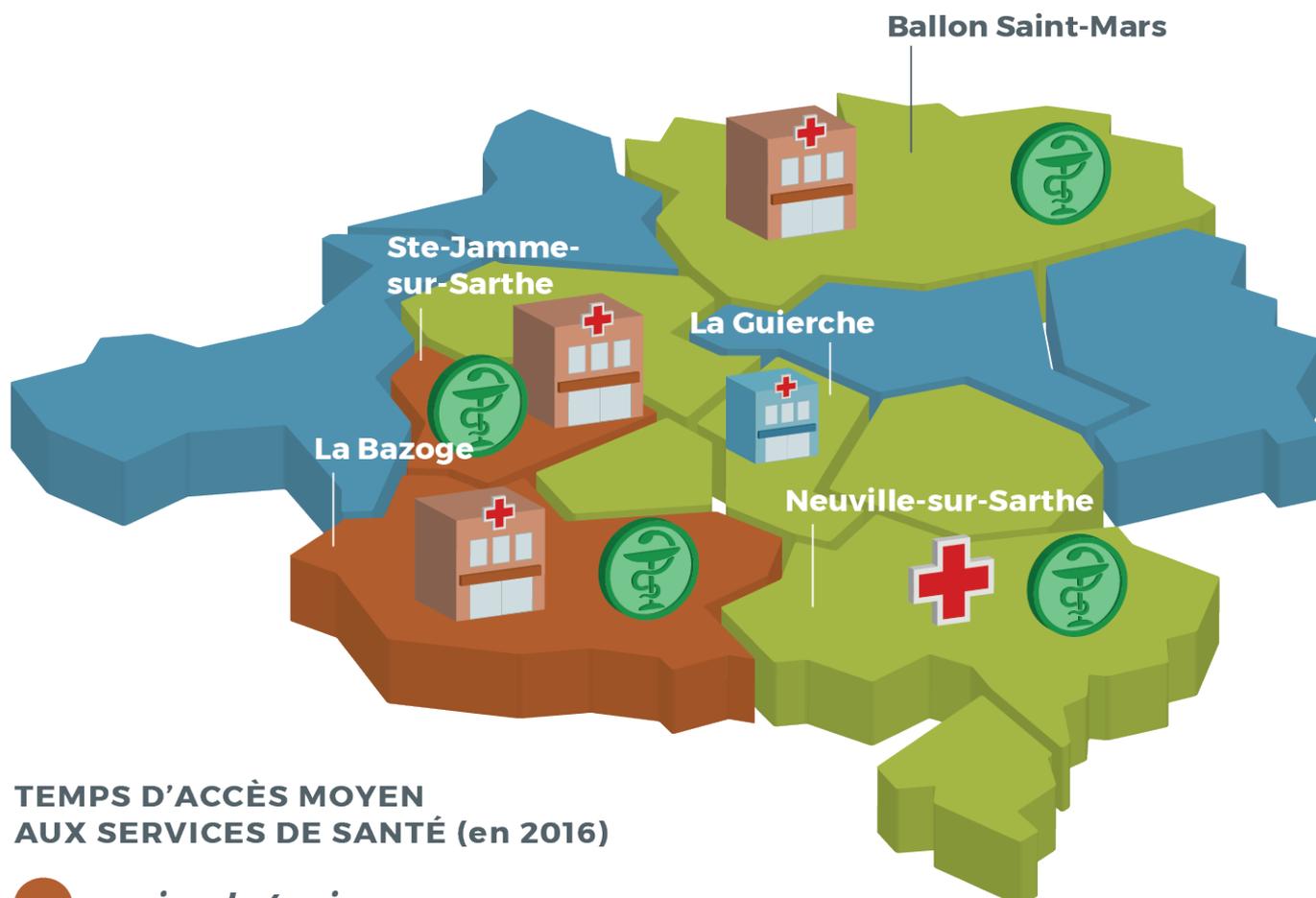
Accès aux soins



Pôle médical intercommunal de Sainte-Jamme-sur-Sarthe

Parmi les départements de France, la Sarthe est l'un des moins bien pourvus en termes de santé. Toutefois, notre territoire communautaire est plutôt bien desservi. En effet, **l'offre des maisons médicales communautaires et des professions libérales se complète** et paraît satisfaisante. Malgré cela, la situation reste fragile et appelle à la vigilance car il est souvent difficile pour les nouveaux habitants de trouver un médecin traitant.

SITUATION DES MAISONS DE SANTÉ



TEMPS D'ACCÈS MOYEN
AUX SERVICES DE SANTÉ (en 2016)

moins de 4 min

de 5 à 8 min

de 8 à 11 min



Pôles médicaux intercommunaux



Pôle paramédical intercommunal



Centre médical indépendant



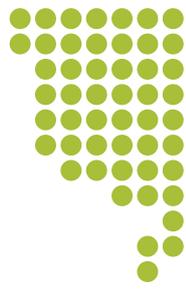
Pharmacie



64
professionnels
de santé



15
médecins
généralistes



Accès à l'alimentation de qualité pour tous



L'épicerie solidaire à Ballon-Saint Mars

L'épicerie sociale et solidaire située à Ballon-Saint Mars constitue un service de proximité luttant contre l'exclusion sociale. Fondée sur le bénévolat, elle donne accès à des produits locaux abordables aux publics en difficultés.

Les écoles du territoire sont majoritairement engagées dans une démarche de circuit court et de qualité pour la distribution des repas dans les cantines scolaires à travers la Charte Qualité Proximité du Pays du Mans.





En Maine Cœur de Sarthe, **deux lignes du réseau de transport régional Aléop**, essentiellement destinées à un public de scolaires, desservent le territoire. La **ligne TER Caen-Le Mans-Tours dessert nos quatre haltes ferroviaires/gares** que sont Teillé, Montbizot, La Guierche et Neuville-sur-Sarthe.

Un **service d'autopartage de véhicules électriques Mouv'n Go** est implanté sur les communes de Ballon-Saint Mars et Saint-Jean-d'Assé. Dans un objectif de mettre en place un service de transport à la demande, la Communauté de communes a fait l'acquisition en 2021 de deux minibus électriques. En parallèle, ces minibus sont utilisés par la Maison des Projets afin de transporter les jeunes sur les sites d'accueil.



Gare de La Guierche



À l'heure actuelle, la mobilité sur le territoire de **la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe est très axée sur l'utilisation de l'automobile**. Avec un taux de 57,5% des ménages possédant au moins deux voitures, la population paraît très motorisée. En comparaison, en 2018, ce taux était de 36% à l'échelle nationale. Ainsi, 90,2% des ménages actifs utilisent leur voiture et 2,5% utilisent les transports en commun pour se déplacer contre seulement 0,4% pour l'utilisation du vélo.

Accès au numérique



Fin 2022, **100% des foyers** du territoire seront raccordables à la fibre optique.

En partenariat avec le Département de la Sarthe et son délégataire Sartel THD dans le cadre de Sarthe numérique. Cofinancé par la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe à hauteur de **1,7 millions d'euros**.

diagnostic territorial



Occupation du sol



D'après l'étude agricole de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire menée entre 2013 et 2018, l'activité agricole occupe une place importante dans le paysage du territoire communautaire, malgré une faible perte de surface sur la même période.



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

Diagnostic agricole SCoT Pays du Mans

Évolution de la SAU (surface agricole utile) entre 2013 et 2018

 Surface exploitée en 2018 mais pas en 2013

 Surface exploitée entre 2013 et 2018

 Surface perdue entre 2013 et 2018



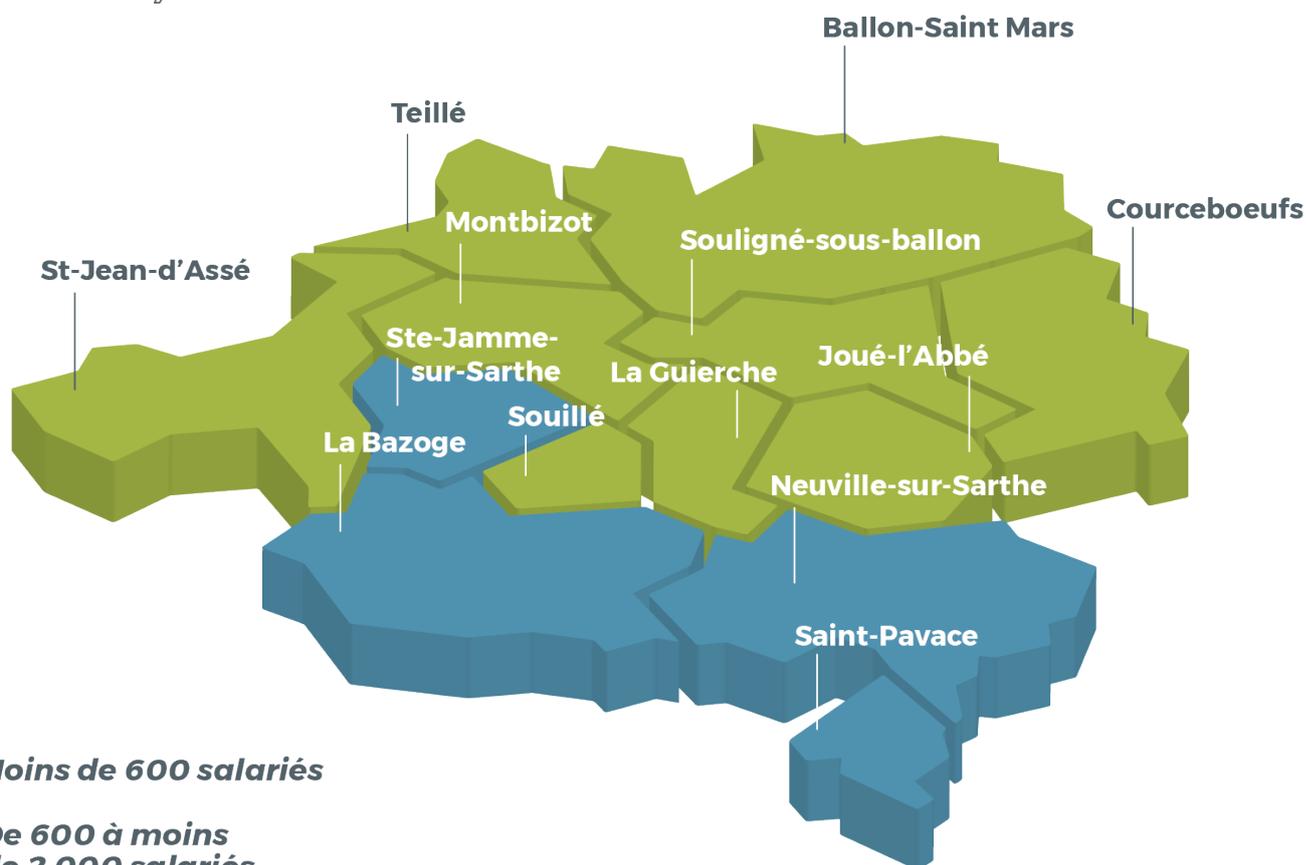
Situation de l'emploi et de l'économie

Les zones d'activités en Maine Cœur de Sarthe

**12 zones
réparties sur
70 ha**

Sur la Communauté de communes, l'emploi salarié privé est en majorité concentré sur la partie sud du territoire, avec 97 entreprises implantées. Le reste de l'activité du territoire constitue principalement de l'apport de services à la population.

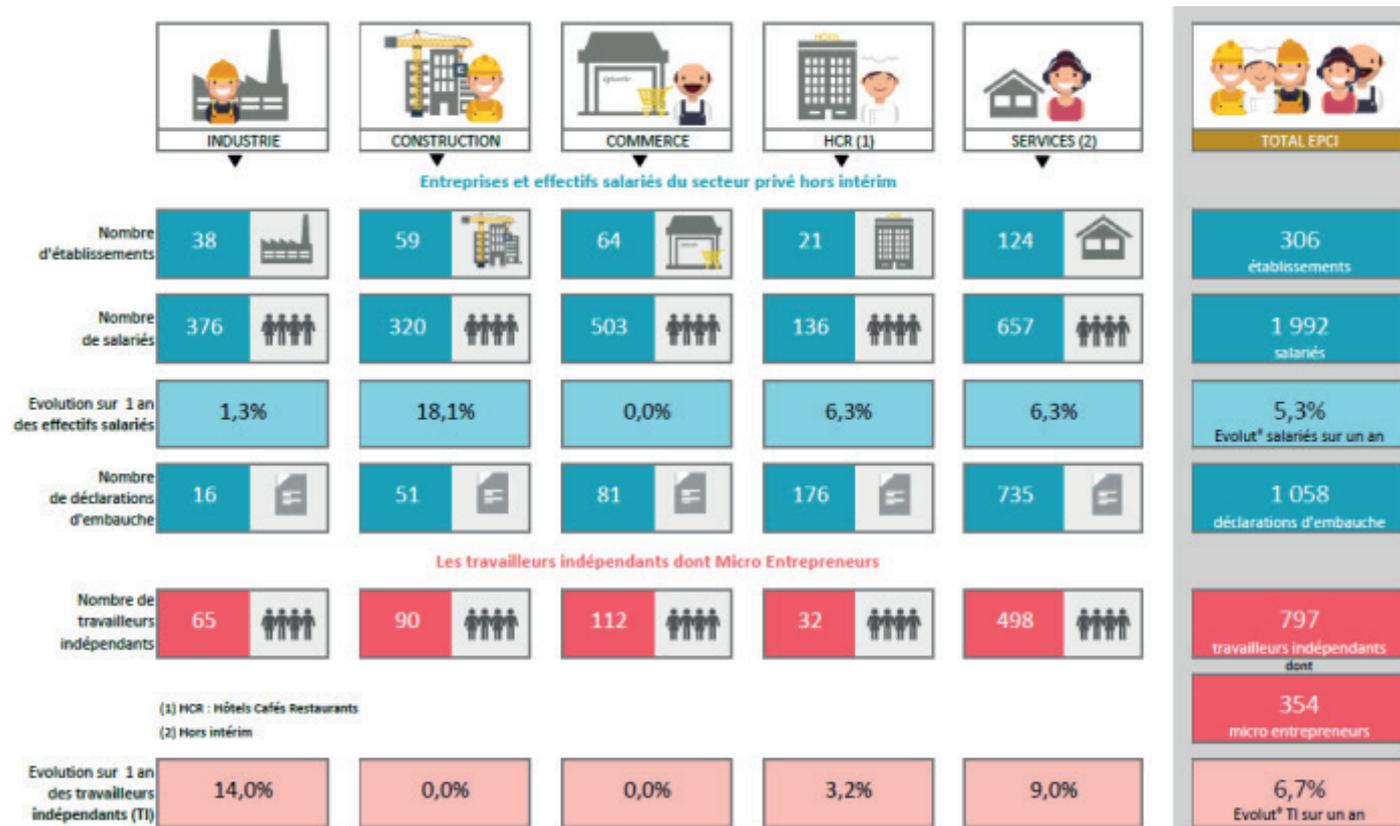
RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ EN 2018, SELON L'INSEE





Les chiffres clés par secteur d'activité au 1er janvier 2021

Source URSAFF



Les dispositifs et démarches en vigueur sur le territoire Maine Cœur de Sarthe :

> **Territoire d'Industrie**, qui est un ensemble d'actions proposées pour accompagner les entreprises dans la recherche de solutions collectives aux problèmes des industries du territoire (emploi, compétitivité...)

> **Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)**, démarche pour laquelle 36 entreprises du territoire travaillent en commun sur des thématiques de gestion mutualisée de la collecte du carton, l'achat groupé d'énergie, de fournitures, palettes et sur les échanges interentreprises.



Tourisme

L'Office de tourisme Maine Cœur de Sarthe est situé à Ballon-Saint Mars. Le territoire Maine Cœur de Sarthe dispose d'une **offre d'hébergement relativement développée** avec 17 gîtes, 17 chambres d'hôtes, 2 campings, 1 hôtel et 2 aires de camping-car. Le tourisme y est **orienté autour de la nature** en proposant principalement des itinéraires de promenade et des parcours de pêche.

Gestion des déchets



Sur la période 2010-2019, la production de déchet par habitant a augmenté sur le territoire, malgré un objectif national de réduction. Cette hausse peut s'expliquer par différentes raisons : les conditions météorologiques (les tontes débutent plus tôt et se terminent plus tard dans l'année) et l'aménagement d'habitats pavillonnaires.

La Communauté de communes dispose de deux déchèteries basées à Montbizot et Neuville-sur-Sarthe.

Afin de s'inscrire durablement dans la réduction des déchets, le Pays du Mans a mis en place un **programme d'actions pluriannuel** (2021-2024), tenant compte des nouveaux enjeux réglementaires imposés par la loi Anti-Gaspillage de 2020. Les 5 thématiques du programme :

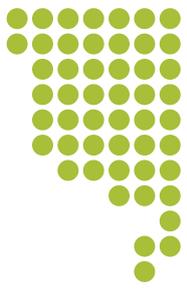
- > **La gestion de proximité des biodéchets**
- > **La lutte contre le gaspillage alimentaire**
- > **Objectif Zéro Déchet**
- > **L'allongement de la durée de vie des produits**
- > **Les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale**



Déchèterie de Montbizot

Vulnérabilité & risques majeurs

Pour se prémunir des aléas naturels, les collectivités se préparent à travers la réalisation de documents de prévention, dans le but de mettre en sécurité les populations.



Changement climatique

Depuis les années 1900, les températures moyennes ne cessent d'augmenter. Cela se traduit notamment par des été plus longs et plus chauds et des hivers plus courts et moins froids. Aujourd'hui, nous savons que l'augmentation des températures est causée par l'activité humaine. Ces changements climatiques globaux ont des répercussions au niveau local.

À titre d'exemple, les périodes de **sécheresse s'accroissent**, et paradoxalement les **inondations seront plus importantes**. Ces dérèglements auront pour conséquence une **accentuation du risque et du nombre de**

feux de forêt durant les périodes chaudes et l'apparition probable d'un **risque de glissements** de terrain pendant les périodes de pluie intense. Concrètement, l'épisode d'inondations qui s'est déroulé à Ballon-Saint Mars et Souigné-sous-Ballon en 2018 pourra se reproduire à l'avenir dans d'autres proportions.

Afin de lutter contre le réchauffement climatique, la Communauté de communes, est signataire du Plan Climat du Pays du Mans, qui pose pour objectif un **territoire neutre en carbone et à énergie positive pour 2050**.

Biodiversité



Le territoire se caractérise par de petites buttes boisées, de vastes zones de plaines, des coteaux et des reliefs marqués sur la partie centrale.

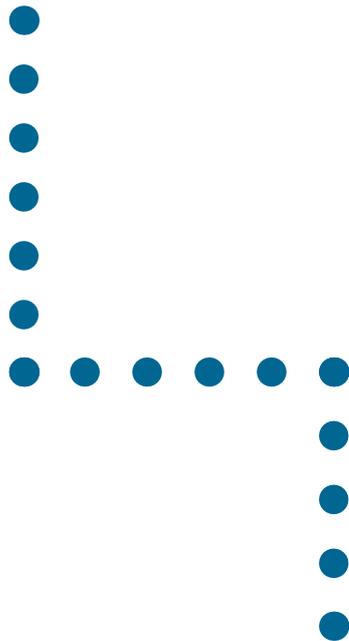


Espace Naturel Sensible à Ballon-Saint Mars

Un **Espace Naturel Sensible** (ENS) est situé sur la commune de Ballon-Saint Mars, permettant de protéger le patrimoine naturel et paysager vulnérable. Ce patrimoine est complété par deux cours d'eaux majeurs, la **Sarthe** et l'**Orne Saosnoise**. En Maine Cœur de Sarthe, de nombreuses zones humides sont présentes. Elles se composent de prairies humides, de pâturages, boisements humides ainsi que quelques marais, landes humides et de tourbières.



diagnostic territorial



orientations stratégiques



Cadre de vie



**Mobilité et
accès aux
services**



**Compétitivité
et attractivité
du territoire**

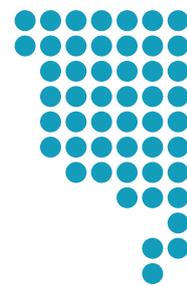


**Transition
écologique**



Transversalité

Solidarité territoriale et objectif territoire à énergie positive en 2050



Première orientation, Le cadre de vie



Le projet de territoire de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe adossé au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) vise une application concrète des stratégies de ce dernier. Pour ce faire, le CRTE définit cinq orientations stratégiques pour guider l'action communautaire. La première d'entre elles traite les sujets de l'habitat, de l'urbanisme et du cadre de vie de manière plus générale.

Dans un contexte de changements majeurs, tant sur le plan environnemental que démographique, nos manières de vivre et d'habiter le territoire évoluent. La tendance actuelle traduit le vieillissement de la population et la décohabitation des ménages (séparations, enfants quittant le foyer...), le tout dans un parc de logements ancien et énergivore.

Afin d'accompagner les transitions en cours, le projet de territoire identifie trois objectifs

de développement :

- > **Recentrer le développement sur le bâti existant**
- > **Faciliter l'accès aux logements**
- > **Adapter l'habitat à l'évolution démographique et environnementale**

Cela se traduit notamment par la mise en place d'une politique de l'habitat avec des outils pour faciliter l'amélioration des logements (type programme d'intérêt général ou opération programmée d'amélioration de l'habitat par exemple). Cet objectif s'inscrit par ailleurs dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » engagé au niveau national.

Ce programme tend à nous aider à redynamiser nos bourgs en mettant en place une convention d'Opération de Revitalisation



Petites villes de demain

des Territoires (ORT). Cette convention est un outil juridique facilitant la redynamisation des centres bourgs par la réhabilitation et la lutte contre la vacance des logements, fonds de commerces anciens et/ou dégradés. Ces dispositifs auront pour effet d'encourager et de soutenir les propriétaires privés (bailleurs ou occupants) dans leurs projets d'amélioration énergétique ou d'adaptation de leurs logements.

En parallèle, notre territoire s'inscrit, depuis avril 2022, dans un autre dispositif d'accompagnement des propriétaires pour leurs travaux de rénovation, la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE). Cette plateforme, appelée « SURE », fonctionne comme un guichet unique pour vous accompagner dans vos démarches afin

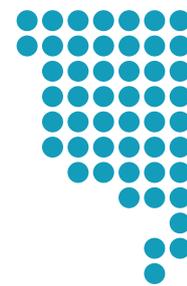
que vous puissiez trouver l'aide adéquate pour votre projet.

L'amélioration des services communaux est également comprise dans les objectifs du CRTE liés au cadre de vie. Cette amélioration se traduit notamment à travers la mise en valeur des espaces publics et une meilleure offre de services de proximité. Dans cet optique, certaines communes du territoire ont développé des programmes. Nous vous invitons à vous rapprocher d'elles pour obtenir de plus amples informations.

En définitive, la Communauté de communes se donne pour objectif d'améliorer l'offre de logement en location sur son territoire. Malgré une faible représentation des propriétaires bailleurs, la collectivité entend renforcer

Service Unique pour la Rénovation Énergétique des logements du Pays du Mans





l'offre locative du territoire. La mise en place des dispositifs cités précédemment, tels que « Petites Villes de Demain », permettra d'encourager les propriétaires privés dans cette démarche. Ce développement sera adapté pour répondre aux enjeux indiqués plus tôt. L'idée est d'offrir des logements plus petits qui correspondent mieux à un public de jeunes actifs vivant seul ou à deux, mais aussi des logements permettant le maintien à domicile des personnes âgées. La gestion du parc social existant sera aussi simplifiée et harmonisée en lien avec les bailleurs sociaux.

La réalisation de ces objectifs demande un travail cohérent à l'échelle communautaire. Pour cette raison il est nécessaire de déployer les outils appropriés. Aujourd'hui, parmi

les treize communes composant Maine Cœur de Sarthe, onze possèdent un Plan Local d'Urbanisme (PLU), une est en Carte Communale et une est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU) pour organiser le développement local. Afin de répondre aux enjeux liés à l'habitat et l'urbanisme, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) semble pertinente. Dans l'optique d'un développement équilibré sur une base commune pour mettre en oeuvre le projet de territoire.



Deuxième orientation, la mobilité et l'accès aux services

La seconde orientation stratégique du CRTE développe les notions de mobilité et proximité des services, enjeux importants pour la vie quotidienne sur le territoire. La Communauté de communes dispose de plusieurs niveaux de compétences pour intervenir dans ce champ. Elle doit être au cœur des décisions dépassant les contours de son territoire et être, en parallèle, porteuse de solutions afin de répondre, aux mieux, à vos besoins et aux enjeux de demain.

Concrètement, le premier axe lié à **la mobilité** se décline à différentes échelles. D'abord régionale, avec le réseau Aléop des lignes TER et bus. Puis, départementale, par l'aide aux personnes à mobilité réduite. Enfin, au niveau local (Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe) avec les mobilités solidaires, type Mouv'n Go ou covoiturage. Ceci s'accompagne par l'aménagement d'équipements de sécurité sur les communes, pour toutes les mobilités.

Afin de répondre à vos attentes, une réflexion sur le déploiement d'un transport à la demande est en cours. La mutualisation des véhicules, en lien avec les associations, devrait être mise en place, permettant une meilleure utilisation du parc mobile. Pour terminer, des voies douces et solutions de mobilités actives (marche, vélo, trottinette...) seront développées à l'échelle du territoire (action 16).

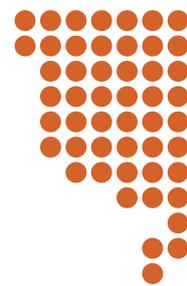
De la même manière que pour la mobilité, l'axe sur la **proximité de services** est à améliorer, notamment sur la question de la santé en réalisant un bilan sur le projet de santé intercommunal, dont les résultats



Voie douce sécurisée entre Souillé et La Guierche

permettront d'actualiser le projet de santé. Ceci pour conforter l'offre médicale sur le territoire. Par exemple, avec la construction d'un nouveau cabinet paramédical à La Bazoge, ou l'aide aux projets d'accompagnement au vieillissement des populations. Aussi, sur la question de l'accessibilité pour tous au numérique, un conseiller numérique est arrivé sur le territoire pour vous aider.

L'action sociale constitue le dernier volet de cette orientation par le biais de l'accueil des publics de manière générale et en particulier les enfants. Le lien social, durement éprouvé ces derniers temps, est un enjeu majeur à conserver et à faire vivre.



Troisième orientation, la compétitivité et l'attractivité du territoire

Au-delà de leur sens économique, les mots « compétitivité » et « attractivité » signifient également valorisation des atouts du territoire. Puisant son dynamisme à travers l'emploi, la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe évolue aujourd'hui, dans l'exercice de ses compétences, vers le **développement de la « qualité de vie »**. Élément aujourd'hui déterminant dans nos choix d'installation sur un territoire.

Le premier axe de développement sur la qualité de vie s'articule autour du **patrimoine naturel et touristique** présent en Maine Cœur de Sarthe. Cela comprend une phase d'études autour d'un élément identitaire fort de notre territoire, traversant une partie de nos communes : la Sarthe.

Toujours dans l'objectif de développer la qualité de vie à travers notre patrimoine, une restructuration complète de l'Office de

tourisme Maine Cœur de Sarthe aura lieu.

Dans la façon dont vous vivez le territoire, l'**offre culturelle et de loisirs** prend toute sa mesure. Il s'agit alors du second axe sur lequel travailler. Dans la continuité de ce qu'elle a engagé sur les regroupements d'associations, la puissance publique souhaite créer un pôle tennis de table intercommunal et souhaite également conforter une logique d'équipements sportifs et culturels de proximité.

Enfin, développement économique et sobriété dans la consommation de superficie deviennent aujourd'hui indissociables. Pour **s'inscrire dans une « économie durable »**, l'intercommunalité entend poser sa stratégie, centrée sur la mixité des usages pour conforter l'utilité, et la mobilisation des entrepreneurs et commerçants autour du dynamisme du territoire.



Quatrième orientation, la transition écologique

La quatrième orientation stratégique du CRTE se concentre sur la transition écologique, à savoir l'évolution vers un nouveau modèle économique et social qui a pour but de répondre aux grands enjeux environnementaux tels que le changement climatique ou la raréfaction des ressources naturelles. En pratique, cela appelle à un renouvellement de nos façons de produire, consommer, travailler et vivre ensemble.

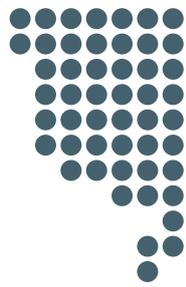
En Maine Cœur de Sarthe, l'orientation stratégique sur la transition écologique se décline sur trois axes principaux, issus du diagnostic de territoire. Le premier axe est dédié à la **rénovation énergétique des bâtiments et équipements publics**, pour en faire des lieux basse consommation énergétique, donc plus écologiques. De manière concrète, cela concerne notamment le siège du centre social

la Maison des Projets à Ballon-Saint Mars, plusieurs écoles du territoire ou équipements d'éclairage public.

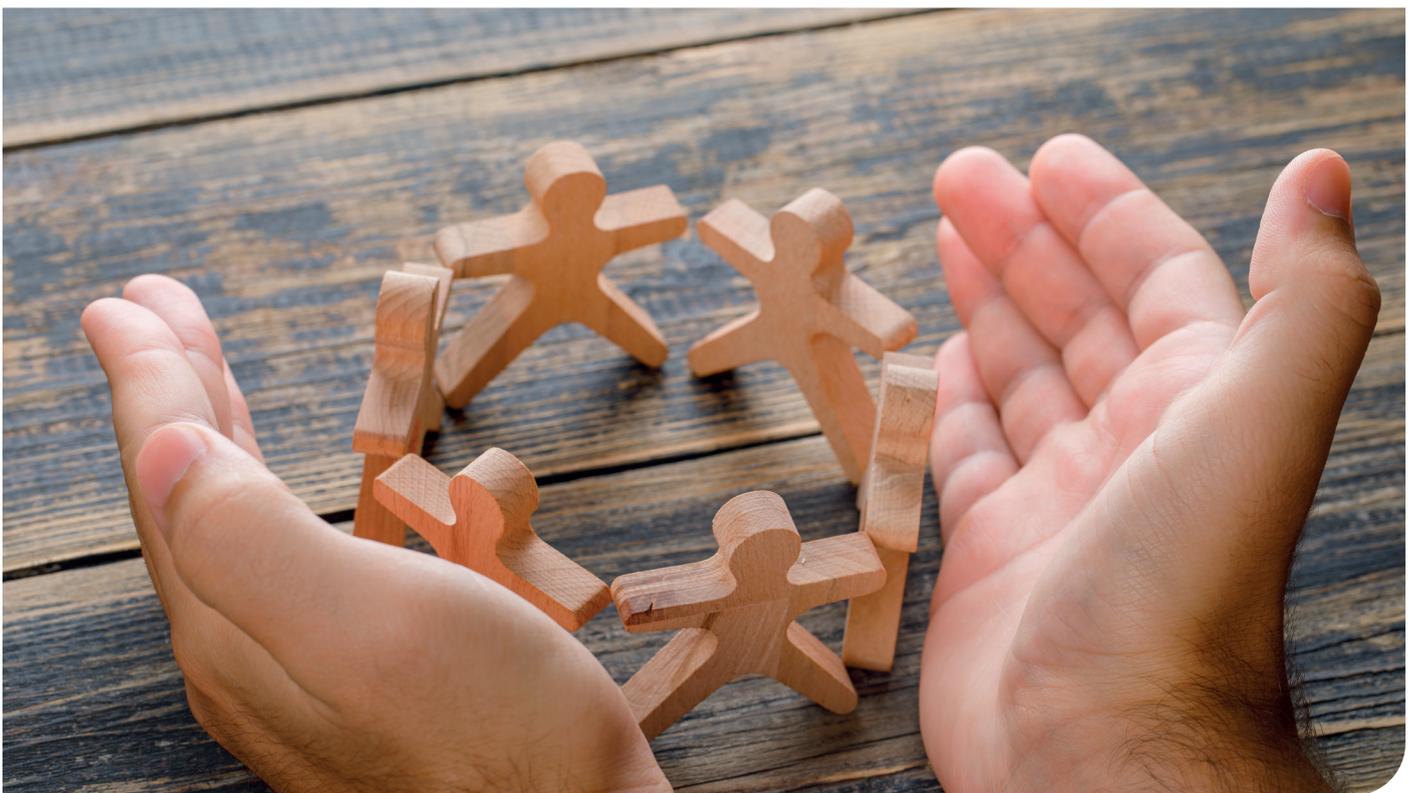
Le second axe se concentre sur la **préservation des paysages et du patrimoine**, afin de sauvegarder au maximum les espaces naturels et les écosystèmes y vivant. Cet axe se traduit par l'aménagement d'espaces verts, entre autres sur le Haut du Lac à La Bazoge et la création de haies nourricières, bois, vergers sur plusieurs communes.

Le dernier axe porte lui sur de la **planification et de la stratégie**. En somme, il s'agit de réaliser différentes études visant à promouvoir et développer les énergies renouvelables, prévenir des inondations ou encore lutter contre la présence de CVM (chlorure de vinyle monomère) dans l'eau du robinet.





Cinquième orientation, la solidarité territoriale



Les communes et la Communauté de communes partagent un socle de travail commun : **l'habitant et le territoire tel qu'il le vit.**

La solidarité est alors d'abord humaine : accès de tous aux droits, lutte contre l'isolement, soutien financier du projet social de la Maison des Projets, développement et accès aux services (familles, enfance, sport et culture), en proximité. Elle donne du sens au territoire qui se doit d'être identifié comme lieu du « vivre ensemble ».

Solidarité au sein de l'ensemble intercommunal ensuite, pour mettre à profit toutes les formes de collaborations publiques : achat public

raisonné, mutualisation des besoins ou encore réseaux d'entraide technique et financière.

Transversalité de ce cinquième axe enfin, parce qu'un objectif et une ambition majeure constituent le fil conducteur de tout projet de développement pour les années à venir : le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Agir sur le climat, la sobriété énergétique, le développement des énergies renouvelables imposent de penser le territoire autrement dans chacune des actions mises en œuvre ou à venir.



Contrat de
Relance et de
Transition
Ecologique

Responsable de publication : David Chollet, président
Coordination du document : Le président, les vice-présidents,
les conseillers délégués et les agents de la Communauté de communes
Maquette/Création : Service communication
Infographies : Una Design
Date de publication : Mai 2022

Communauté de communes
Maine
Coeur de
Sarthe